



Projet pédagogique du séjour



« Les Maîtres du Vent »

Du 31 juillet au 10 août 2011 à Loctudy.

N° d'habilitation : 0920191SV032910

Directeur : JAFFRO Loïc

Pour l'équipe d'animation et de direction, l'organisme, les familles et comités d'entreprises, les services de l'Etat.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1.1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	4
1.2. LE SÉJOUR	4
<i>Le site</i>	4
<i>Le centre</i>	5
<i>La thématique</i>	5
<i>Le public</i>	6
<i>Commentaires sur cet effectif :</i>	6
1.3 QUI SONT LES ADOLESCENTS ?	6
<i>Quel est notre public ?</i>	6
2. OBJECTIFS	10
2.1. LE PROJET ÉDUCATIF	10
2.2. LE PROJET PÉDAGOGIQUE	10
3. MOYENS	11
3.1. MOYENS MATÉRIELS ET STRUCTURELS	11
3.2. LES MOYENS HUMAINS	11
<i>Effectifs</i>	11
<i>Rôles et Fonctions au sein de l'équipe d'animation.</i>	12
3.3. LES ACTIVITÉS THÉMATIQUES : CE QUE PROPOSE LE CATALOGUE	12
<i>Les cours de voile :</i>	12
<i>Les activités hors cours de voile :</i>	12
3.4. LES ACTIVITÉS HORS THÉMATIQUE	12
3.5. LA VIE COLLECTIVE	13
4. LE FONCTIONNEMENT DU SÉJOUR	13
4.1. PLANNING DU SÉJOUR	13
4.2. JOURNÉE TYPE	14
<i>Si voile le matin (9h30-12h)</i>	14
<i>Si voile l'après midi (14h-16h30)</i>	14
<i>Commentaires sur la journée type :</i>	14
4.5. VIE QUOTIDIENNE	15
<i>Autonomie</i>	15
<i>De la communication et de l'implication des enfants.</i>	15
<i>Les règles de vie négociable et « non négociables »</i>	16
<i>Le temps du « Forum »</i>	16
4.6. AUTRES POINTS DE FONCTIONNEMENT	16
<i>Gestion des tentes</i>	16
<i>Linge</i>	17
<i>Toilette</i>	17
<i>Le coucher</i>	17
<i>Tabac</i>	17
<i>Alcool</i>	17
<i>Drogue</i>	17
<i>Relations privées</i>	17
<i>Infirmierie</i>	18
<i>Inventaire</i>	18
<i>Sorties</i>	18
<i>Sanctions versus Punitons</i>	18
<i>Argent de poche et objets de valeur</i>	18
<i>Communication</i>	18
<i>Téléphones Portables</i>	19
<i>Repas</i>	19
<i>Stockage des denrées alimentaires</i>	19
4.5. CONSIGNES PROPRES À L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :	19
<i>Tabac</i>	19
<i>Alcool</i>	19
<i>Drogue</i>	19
<i>Notion d'équipe</i>	20
ANNEXES	21

NUMÉROS UTILES	21
RÉGLEMENTATION ACTIVITÉS SPORTIVES	22
· <i>VOILE</i>	22
<i>BAIGNADE</i>	23
RÉGLEMENTATION CAMPS SOUS TOILE	24
PROGRAMME DES ACTIVITÉS LOCALES	29
MATÉRIEL FOURNIS PAR L'ORGANISME	30
SANCTION OU PUNITION ?	31

1. Présentation Générale

1.1. Présentation de l'organisme.

Telligo, précédemment nommée Aventure-Scientifique, a été créé en 1993 par Cédric Javault et Olivier Moynot. Telligo propose aux enfants des vacances fondamentalement différentes reposant sur trois piliers essentiels qui sont :

- Des séjours à forte thématique proposant des ateliers à caractères théorique et expérimentaux, ludiques et passionnant
- Un équilibre entre les activités thématiques et les autres activités (sportives, culturelles...)
- Un encadrement de qualité assuré par des animateurs formés aux thématiques et diplômés BAFA.

L'objectif pédagogique de Telligo est de faire entrer les enfants dans l'univers de la thématique du séjour en s'amusant

(Cf. La charte qualité et de sécurité <http://www.telligo.fr/presentation/charte-de-qualite>.)



1.2. Le séjour

Le site

Notre séjour se situe à Loctudy, commune du Finistère. Port de pêche artisanal très actif, c'est une destination privilégiée pour les estivants pour ses plages, son cadre naturel et en ce qui nous concerne pour les potentialités du lieu liés à la pratique de la voile

Le centre

Notre séjour se fera sous tente au camping « Kergall », situé au bord de la plage principale de Loctudy, attendant au club de voile. Nous serons donc hébergés sous tentes et nous serons donc en autogestion concernant l'hébergement et la restauration

**Camping Kergall Boulevard de la Mer
29750 LOCTUDY**



La thématique

La thématique « Maîtres du vent » est un séjour à dominante voile, offrant aux enfants un séjour orienté principalement sur la pratique de la planche à voile : initiation et perfectionnement. En plus de cela, des activités connexes permettront d'aller plus avant sur la thématique de l'environnement marin, de la voile et du vent : pratique du char à voile, fabrication et pratique du cerf-volant, découverte du milieu marin, découverte du cadre et des activités locales (port de pêche, estran, plages, milieu marin). En dehors de cela, le séjour étant sous tente et en autogestion, la participation active des enfants à tous les instants de la vie collective et un des objectifs phares de ce séjour.



Le public

9 enfants, âgés de 13 à 15 ans.

Répartition par âges :

Âge	Filles	Garçons
13 ans	2	2
14 ans	1	3
15 ans	1	
Sous-total	4	5
Total	9	



Commentaires sur cet effectif :

Nous avons la chance d'avoir un effectif très réduit de 9 enfants d'âge très homogène. Cet effectif permettra de se focaliser sur chaque enfant et de permettre une participation de chacun à la vie collective et rendre chacun acteur de son séjour

1.3 Qui sont les adolescents ?

Synthèse des besoins et activités pour les 12-14 ans, tiré du site planet-anim.

<i>BESOINS-INTERETS</i>	<i>ACTIVITES POSSIBLES</i>
<p>Modifications morphologiques profondes qui se manifestent plus ou moins tôt selon l'individu</p> <p>Apparition des pulsions amoureuses avec plus de sentimentalité chez les filles</p> <p>Intérêt pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts</p> <p>Besoin d'initiatives et de responsabilité</p> <p>Début du détachement par rapport à la famille</p> <p>Besoin de dépenses physiques</p> <p>Besoin d'identification (idoles)</p> <p>Importance de l'appartenance au groupe</p>	<p>Grands jeux</p> <p>Activités sportives, apprentissage des techniques (voiles, canoë)</p> <p>Activités d'expression élaborées (montage audiovisuel, photo, marionnettes à fil,...)</p> <p>Activités manuelles (bijoux)</p> <p>Danses, chants</p> <p>Sorties camping de plusieurs jours</p>

Quel est notre public ?

Mieux le connaître pour mieux répondre à ses besoins et ses attentes. Si le tableau précédent apporte quelques pistes de réflexion, il me tient à cœur d'aller au-delà dans la description de notre public afin de construire un séjour et un fonctionnement non seulement en cohérence avec les besoins et les envies, a priori, des enfants que nous aurons sur le séjour mais surtout pour construire des objectifs qui procèdent de l'enfants et non de vagues concepts.

L'adolescence, qu'est-ce que c'est ?

D'abord, il est difficile de lui fixer un âge précis. La puberté, le phénomène le plus marquant de l'adolescence ne la circonscrit pas. Mort à l'enfance, naissance à la vie adulte.

- Un âge fragile mais aussi merveilleux

Fragile, fragilisé, ayant perdu la protection de l'enfance, non encore revêtu de la "carapace" de l'adulte, l'adolescent vit "le complexe du homard" : ils perdent leur coquille de l'enfance : ils se cachent sous les rochers à ce moment-là, le temps de sécréter leur nouvelle coquille d'adulte pour acquérir des défenses".

Cet âge fragile est aussi un âge merveilleux parce que réagissant aussi à tout ce qui se fait de positif en sa faveur. Les adultes ne le réalisent pas toujours parce que les adolescents ne le manifestent pas sur le moment. Mais il faut supporter d'être chahuté, en ayant cette perception. Oui je suis chahuté parce que je suis un adulte, mais ce que je leur dis les aide et les soutient...

- L'adolescence est d'essence conflictuelle

L'adolescent est en conflit avec sa famille, avec son entourage et très largement avec la société. Mais plus encore, il est en conflit avec lui-même. Ecartelé entre "une porte qui se ferme" et "une porte qui s'ouvre", il est en recherche d'identification.

- Un corps qui change

Sur le plan psychanalytique, l'adolescence est très largement le processus lent, le travail d'intégration du corps sexué jusqu'à l'amour qui est la capacité d'accueillir autrui. Passer de l'individu clos sur lui-même, à la personne "capable d'autrui", c'est passer de l'adolescence à l'âge adulte.

- Conflit entre idéalisation et réalité

L'image idéale qu'il a de lui-même se heurte chez l'adolescent à la pauvreté de ce qui lui est offert. *"Moi je change mais le monde, lui, ne change pas"*. La famille actuelle, restreinte, prive l'adolescent des modèles qu'il trouverait dans la famille élargie. Il se met donc en quête de "modèles" de substitution qu'il peut trouver. La position d'adulte des parents rend l'identification d'autant plus difficile qu'ils ont souvent tendance à dévaloriser par leurs propres remises en question l'image que le jeune pourrait avoir d'eux-mêmes. Renvoyé à sa propre solitude, l'adolescent tend à adopter des attitudes d'évitement voire de fuite.

- Le rôle de l'entourage

Accompagner sans interférer, telle est la ligne délicate mais indispensable à tenir de façon à éviter les deux pièges qui guettent l'entourage du jeune : l'autoritarisme démobilisateur et le laxisme démissionnaire. Dans le domaine du loisir : proposer à la jeunesse des activités fortes et enrichissantes, susceptibles de l'enthousiasmer, à un âge où le cycle infernal ennui-morosité-dépression peut s'enclencher. Maintenir la communication à tout prix et cultiver une parole qui soit une parole vraie.

- L'amitié

Il y a quelque chose qui existe tout de même, je crois chez les adolescents, quelque chose qui n'a pas changé, c'est leur préférence pour l'amitié. La croyance que l'amitié existe et je crois que c'est quand ils perdent ça qu'ils n'ont plus rien du tout. Seule l'amitié leur rend la vie viable. (F. Dolto)

Dans le profond désarroi qui caractérise cette étape de la vie, la valeur refuge, souvent la seule, c'est l'amitié. Livré à ses propres forces, le jeune est dans l'impossibilité de se structurer. Il recherche son double, son alter ego. Le groupe apporte union, partage, identification avec cet effet de miroir important à cet âge, les parents ont perdu le prestige que leur accordait l'enfance. Qui donc va être le premier éducateur ? D'abord, et avant tout l'autre adolescent, les copains.

Mais la bande peut devenir un piège car elle ne fait que reproduire de façon régressive l'union fusionnelle de la petite enfance. L'amitié authentique réside dans la découverte de l'autre. "Tu n'es pas comme moi et c'est très bien. Je t'aime comme tu es. Et j'aime la différence qui réside entre nous". Quelque chose de décisif se dénoue là, quand cette expérience profonde peut être faite.

- Les parents, les adultes, la société

La priorité des priorités : établir la confiance. Les difficultés des adolescents sont aggravées par les comportements des adultes chargés de les encadrer. Les parents, quant à eux, cessent d'être un absolu. Ce que doit conquérir le jeune homme et la jeune fille, c'est son autonomie. Le cercle restreint de la famille ne lui suffit plus, c'est le monde entier qui va devenir l'éducateur. Mais il ne s'agit pas de rompre l'élastique. «Vas-y, fait tes expériences, mais nous sommes toujours là en cas de besoins". Un adulte ne doit pas voir trop clair dans le cœur d'un jeune : il est trop facile de briser les rêves et les utopies dans l'œuf. Ce que le jeune recherche ce sont les actes et pas les mots. Une morale verbale qui ne se mesure pas à l'aune de l'action est perçue comme théorique

- La violence

« A cet âge-là, tous les jugements portent » (F. Dolto)

La violence à laquelle l'adolescent se trouve confronté et qu'il manifeste souvent est inscrite dans la crise qu'il traverse. La violence physique liée à la délinquance n'en est pas la seule forme. Le chantage affectif imposé "pour notre bien" ou parce que "cela ferait trop de peine" à telle ou telle personne est bien une authentique violence parce qu'il concourt à un étouffement organisé sous le masque de la plus grande gentillesse apparente.

La violence est multiforme. Mais le point commun à toutes ces violences est le mutisme. Or la réponse réside justement dans cette anti-violence qu'est la parole. "Oser parler", tout est là pour F. Dolto. "On peut toujours trouver un ou plusieurs adultes pour aider. Mais pour cela il faut commencer par demander, sinon rien ne se passe. Pour réveiller l'envie d'aider, il suffit d'aider, il suffit souvent d'avoir une idée et d'en parler. Quelquefois, l'effet est magique, il faut oser..."

"Donner la parole aux jeunes, ce n'est pas passer le micro à un leader qui s'exprime au nom des autres, c'est laisser chacun être son propre porte-parole". (F. Dolto)

- La drogue et autres

D'après une étude de l'INSERM sur la santé des adolescents en France publiée en 1988, l'usage non seulement des produits psychotropes mais de ce redoutable cocktail qui associe la drogue douce et l'alcool se banalise d'une manière très considérable. Près d'un garçon sur 2 et une fille sur 3 fument au moins dix cigarettes par jour. 52% des garçons, 21% des filles font consommation d'alcool.

"On se pète" pour combler un ennui, une asthénie, une apathie qui se généralise, un besoin de gagner sa place au sein d'un groupe.

Le discours traditionnel des adultes : "Attention, la frontière entre drogue douce et dure est perméable, les dealers vous mettrons dans l'engrenage". Il est perçu comme moralisateur par les jeunes. Elle préfère un autre plus concret : "C'est vrai que tu t'en passerais sans cure de désintoxication. Mais tu ne peux pas dire que ça n'inhibe pas ton vouloir-vivre et que ça ne te dissuade pas d'agir, de faire face à tes responsabilités, pendant que tu fumes, tu ne fais pas autre chose. Et après tu n' plus envie de faire autre chose". Le jeune dit à l'adulte : "Votre société ne m'intéresse pas. Elle ne m'accueille pas". A l'adulte de répondre : "C'est vous qui la changerez. Ce n'est pas en dormant ou en planant que vous obtiendrez moins d'injustice dans le monde".

D'aucuns diront qu'un séjour de vacances de 10 jours n'est pas là pour accompagner l'adolescent dans cette phase personnelle... à mon sens, elle permet au contraire d'y contribuer. Connaitre son public, c'est adapter son projet, son fonctionnement, ses relations envers celui-ci. C'est se focaliser sur l'enfant, sur l'individu pour construire son projet de séjour.

Cette introduction, qui peut sembler être une digression permet cependant de construire la suite de ce projet : adapter les objectifs éducatifs de l'organisme en formulant des objectifs pédagogiques clairs, modestes, adaptés et concrets adapté au public.

2. Objectifs

2.1. Le projet éducatif

Le projet éducatif de Telligo (disponible sur le site internet de l'organisme) peut se résumer par :

*« Nous voulons que nos séjours amènent **chaque enfant**, d'une part à **prendre du plaisir**, d'autre part à **grandir**. »*

Dont les objectifs principaux sont rappelés ci-dessous :

- **Gagner en autonomie** : faire ses propres choix, passer de projets faits pour l'enfant à des projets faits par l'enfant, prendre des initiatives.
- **Devenir responsable** : se confronter au réel, faire des choix en anticipant les conséquences, pouvoir donc les assumer, se projeter de plus en plus loin dans l'avenir.
- **Devenir plus sociable** : découvrir l'autre, entrer en relation avec lui, l'accepter et le respecter même s'il est différent, puis être attentif à autrui, et aux conséquences pour les autres de ses propres choix.
- **Apprendre et comprendre**, mieux connaître le monde, les autres et soi-même.
- **Découvrir** de nouvelles choses, comprendre le pourquoi et le comment.
- **Prendre confiance en soi** et acquérir des « outils » pour être tout de suite un jeune, et devenir plus tard un adulte, équilibré, bien dans sa peau, épanoui, heureux.
- **Expérimenter** : l'enfant grandit en vivant des expériences, au sens propre en expérimentant. Il peut expérimenter de nouvelles manières d'interagir avec les autres, dans un cadre protégé par l'équipe d'animation.

Ceci en assurant constamment la sécurité des enfants.

2.2. Le projet pédagogique

Nul besoin de présenter une pléthore « d'objectifs pédagogiques », souvent vagues et généraux. Fixons nous un objectif concret et réalisable et construisons notre séjour avec cet objectif comme guide de pensée tout en respectant le projet éducatif de Telligo. En tant que directeur de ce séjour, **je souhaite que les enfants soient, autant que possible, acteurs de la vie collective et de leur séjour.** Ceci pouvant se décliner au travers des objectifs suivants : que les enfants aient les moyens de

- **Participer aux actes de la vie quotidienne** : Monter et entretenir le « camp », décider des menus et faire les courses en fonction du budget alimentaire quotidien, préparer les repas, faire la vaisselle.
- **Choisir et organiser les activités hors activités voile** : se renseigner sur les manifestations et activités locales, choisir en fonction des envies individuelles et du groupe, gérer un budget « activités », choisir le contenu des temps libres, d'animation ou de détente
- **Discuter, décider et prendre part aux règles de la vie collective** : faire des choix, comprendre et discuter des interdits, prendre position, exprimer ses envies et ses besoins, négocier, remettre en question, argumenter.

Les moyens mis à notre disposition, ainsi que le projet fonctionnel présenté ci-après, ont pour but de nous donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

3. Moyens

3.1. Moyens matériels et structurels

Telligo nous fournit des malles de matériel (ateliers, jeux, matériel de camping...). Le reste du matériel nécessaire à la préparation du séjour sera acheté par les animateurs, sur place ou en amont du séjour.

Le matériel de camping mis à disposition comprend des tentes Quechua de 3 places, un marabout et une tente 4 place pour l'espace cuisine, stockage des denrées alimentaires, matériel.

L'ensemble du matériel de voile sera mis à disposition par le club de voile. Les diplômés des moniteurs de voile seront contrôlés, un test de natation sera systématiquement effectué par les moniteurs de voile. Le gilet de sauvetage sera obligatoire.

La baignade ne sera possible que sur des plages aménagées et surveillées.

Les ateliers thématiques, l'animation, l'encadrement des enfants seront assurés par les animateurs de l'organisme. Ceux-ci seront également présents lors des séances de voile, leur responsabilité envers les enfants ne sera pas dérogée même lors des cours de planche à voile.

Au moins une personne de l'équipe d'animation est en possession du diplôme de premier secours et à ce titre sera responsable du suivi sanitaire des enfants : soins, suivie des traitements.

L'équipe sera formée par l'organisme à l'organisation d'un mini-camps, formée également aux fonctions d'assistant sanitaire et de chef de convoi.

Le convoyage des enfants sera également encadré par les animateurs du séjour.

3.2. Les moyens humains

Effectifs

Notre équipe se compose de 2 adultes pour 9 enfants :

Un directeur en possession du BAFA depuis 10 ans et en possession du BAFD, ayant l'expérience de Telligo depuis plusieurs années. (27 ans, diplômé AFPS, CFAPSE secouriste en équipe)

Une animatrice, directrice adjointe, diplômé BAFA, en cours de formation BAFD, ayant l'expérience de l'organisme et ayant déjà dirigé des séjours de vacances. (22 ans, diplômée AFPS)

Directeur :
JAFFRO Loïc

Adjointe :
PATIN Lisa

Rôles et Fonctions au sein de l'équipe d'animation.

Compte tenu de l'effectif d'encadrement, des compétences de ces membres et de leur capacité à travailler de concert, l'ensemble des rôles et fonction de direction et d'animation seront partagés entre le directeur et son adjointe, quand bien même la responsabilité du séjour incombera toujours au directeur.

3.3. Les activités thématiques : ce que propose le catalogue

Les cours de voile :

Les jeunes auront 5 séances de 2h30 de cours de voile encadré par les moniteurs de l'école de voile. Ces 2h30 seront constituées de cours théoriques, de préparation du matériel et des gréements, par la pratique proprement dites et du rangement. En plus une séance de 2h de char à voile est prévue sur la plage de La Torche.



Les activités hors cours de voile :

Le catalogue prévoit une thématique orientée autour du thème du vent et de la mer :

- Se battre contre le vent : à l'aide la physique très simple il s'agira de comprendre comment est-ce que le vent nous fait avancer, comment régler ses voiles en fonction de notre position par rapport au vent, ce qu'il est possible de faire ou non)....
- Fabrication d'un cerf-volant : pour commencer on pourra fabriquer un petit cerf-volant à une poignée, si le temps le permet nous nous attaquerons à un cerf-volant pilotable.
- Encore plus loin : il s'agit d'ici d'ateliers transverses qui ont un lien avec le thème : nœud marin, code Vagnion (code de la mer), fabriquer un anémomètre pour mesurer la vitesse du vent.....

3.4. Les activités hors thématique

Outre ces activités, un budget prévisionnel est alloué pour le transport en bus et l'entrée au bowling de Quimper. Mon projet de de prendre la décision collégiale avec les jeunes d'utiliser ce budget de l'ordre de 200 euros soit pour réaliser cette sortie au bowling, soit, suivant les envies des jeunes de l'utiliser pour tout autres choses en fonction des possibilités et de leur envie (sortie en mer vers les îles des Glénans, îles Tudy, cours de surf à la pointe de la torche...)

En dehors des activités à « fortes logistiques », les animateurs ont la possibilité de transmettre aux enfants leurs connaissances du milieu maritime, de la voile, de la mer, profiter du cadre naturel, du port de pêche de Loctudy ou de tout autres animations « pures » : musique, jonglages, activités de pleine nature, manuelles, artistiques... Mon projet étant principalement de permettre aux enfants de prendre connaissances des différentes possibilités offertes par le milieu, l'environnement, la ville, les animateurs et de choisir collégialement en fonction de ces possibilités. La grille d'activité ne sera donc pas remplie a priori avant séjour. L'équipe aura préparé des activités au besoin, les jeunes prendront part au choix et à l'organisation concrète de celles-ci.

3.5. La vie collective

La vie collective est le point central, finalement, de ce séjour : vie sous tente, choix des menus, courses, préparation des repas, décision des activités.

Les règles de vie collectives seront discutées et choisies collégalement le premier jour, les activités potentielles trouvées et choisies par les jeunes avec l'aide des adultes.

Un planning tournant des responsabilités (menus, courses, cuisine, vaisselle) sera mis en place afin que chacun assume ces responsabilités de façon égalitaire (« égalitaire » = les mêmes pour tous, « équitable » = en fonction des moyens de chacun)

4. Le fonctionnement du séjour

4.1. Planning du séjour

	dimanche 31	lundi 1	mardi 2	mercredi 3	jeudi 4	vendredi 5	samedi 6	dimanche 7	lundi 8	mardi 9	mercredi 10	
matinée 1	Arrivée vers 17h30/18h					journée à la Torche + char à voile (départ 10h, char à voile de 11h à 13h, pic nic sur place, repris par le bus à 17h)	pav	pav			départ	
midi												
après midi 1			pav	pav	pav							
créneau du soir												
veillée												

Les créneaux exactes de voiles seront revus avec la base de voile d'ici à fin juillet afin de définir exactement les horaires et potentiellement libérer une journée de plus afin de pouvoir a priori partir à la journée en dehors de Loctudy (îles voisines, activités de plein nature, etc)

4.2. Journée type

Si voile le matin (9h30-12h)

8-9h Réveil individualisé, préparation du petit déjeuner, petit déjeuner
9h Rangement du camp, vaisselle du petit déjeuner, préparation activité voile
9h30-12h Voile
12h-12h30 Retour au camp, rangement des affaires de voile, préparation du repas par anim
12h30/13h Repas
Temps calme / Temps libre
14h30 – 16h30/17h Activités
17h Goûter
17h-18h30 Courses, temps libre, douches
18h30/19h préparation du dîner
Dîner puis vaisselle et rangement
Veillée ou Activités festives à Loctudy
Coucher vers 22h30

Si voile l'après midi (14h-16h30)

Réveil individualisé « libre »
Petit déjeuner
Activités / Ateliers
Courses pour la journée
11h30 Préparation du déjeuner
12h/12h30 Déjeuner
Vaisselle, temps calme / temps libre
13h30 Rangement et préparation à la voile
14h-16h30 Cours de voile
Goûter
Temps libre, douches
18h30/19h préparation du dîner
Dîner puis vaisselle et rangement
Veillée ou Activités festives à Loctudy
Coucher vers 22h30

Commentaires sur la journée type :

Certains horaires n'apparaissent pas volontairement. Les temps d'activités ou de vie quotidienne liés à la gestion libre, à l'hébergement sous toile sont des activités en soi et des horaires fixes ne font pas sens.

Certains temps ne sont pas détaillés (temps libres, activités, ateliers), volontairement également. L'équipe aura préparé des ateliers liés à la thématique, ou non. Des activités d'animation pures ou liées à l'environnement. L'équipe aura ainsi un panel d'activité ou de proposition à faire au groupe. Les jeunes y ajouteront leurs envies, leur choix guidera la construction du projet d'animation pouvant être revu au cours du séjour, voire même au quotidien en fonction de la dynamique de groupe, des envies individuelles ou collectives, des potentialités des lieux.

4.5. Vie quotidienne

Autonomie

*Rappelons la définition de l'autonomie :
C'est se gouverner par ses propres lois.*

C'est à nous de leur donner les moyens de gagner en autonomie.

Lors de la première journée, l'aménagement du « camps » sera fait avec les jeunes. Le planning des tâches collectives, les menus, les rôles et tâches de chacun (menus, courses, cuisine, vaisselle...) seront discutés et décidé de concert avec les jeunes.

Les règles de vie non négociables seront présentées par l'équipe et soumises à discussion (pour explication) avec les jeunes. Les règles de vie négociables seront établies, a priori, ce premier jour. Elles ne seront pas figées mais évolueront au cours du séjour, seront soumises à la critique, discutées, aménagées, abrogées si besoin.

L'objectif étant de faire prendre conscience qu'un cadre non négociable existe, qu'il a sa légitimation formelle mais aussi pratique, parfois ses limites. Mais surtout qu'en dehors du cadre de la loi, la vie collective conduit à l'instauration de règles à l'intérieur du groupe pour le bien de celui-ci et émanent de celui-ci. Que ces règles n'existent pas a priori, mais découlent de choix individuels et collectifs, que chacun peut et doit être à l'origine ou garant de ces règles, qu'elles ne sont pas immuables, qu'elles peuvent être parfois remises en question. Le but pédagogique étant de faire prendre conscience que chacun est acteur de la construction de la vie collective, que les règles découlent de choix collectifs et qu'elles ont un sens, une nécessité, ou bien alors, qu'elles n'ont pas lieu d'être.

Pour le sens commun ou trivial de l'autonomie, à l'âge de 13/14 ans, cela prend sens dans la mesure où les jeunes auront à s'occuper

- De la restauration collective : maîtrise d'un budget alimentaire, respect de l'équilibre alimentaire, courses, préparation des repas, vaisselle
- D'un budget d'activité : s'informer, se renseigner sur les activités possibles, estimer le budget nécessaire, faire des choix collectifs, organiser (demander, réserver...) ces activités.
- D'eux même... prendre soin de ses effets personnels, mettre à sécher voire laver son linge ou ses affaires de voile ou de plage, respecter son hygiène personnelle, trouver leur rythme et mieux connaître leur besoin (alimentaire, de repos, d'intimité...)
- Des autres... être attentif aux autres, vivre en collectivité, être à l'écoute des envies et besoin des autres, faire des concessions, faire des choix... trouver sa place au sein du groupe.

De la communication et de l'implication des enfants.

L'implication des enfants est la clef de voute du projet pédagogique, la communication en est le moyen, l'outil principale, une valeur, presque une fin en soi. L'équipe tâchera de se donner les moyens de valoriser systématiquement la prise de parole de chacun, elle se donnera les moyens d'être à l'écoute des envies et besoins de chacun, par une écoute active des jeunes. Les temps de forum, les réunions formelles ou informelles, les échanges collectifs ou individuels seront les temps privilégiés. Les demandes des jeunes devront être écoutée et pas

seulement entendue. Elles devront susciter une réponse de l'adulte, être soumises à discussion, individuelle ou collective.

Que ces demandes, cette parole, portent sur des sujets touchant à la vie collective ou relevant de soucis personnels, elles devront être systématiquement prises en compte. Nous donnerons aux jeunes, sur les temps de discussion collectifs des moyens d'organiser la discussion collective, l'écoute de chacun, au travers de techniques de communication simples et en proposant des outils de prises de décision ou d'organisation collectifs.

(Rappelons accessoirement que la communication intersubjective est en majeure partie non verbale.)

A l'opposée, nous tâcherons de ne pas tomber dans l'excès inverses de la surabondance de communication, laissant à chacun la possibilité de faire vaquer son droit au silence, à la réflexion, à la neutralité... mais aussi au repos, à l'intimité, à l'isolement... sans vouloir systématiquement « aller chercher les gens » qui auraient besoin de prendre du temps pour eux-mêmes.

L'implication des jeunes découlera de cette communication, entre jeunes, entre jeune et adulte et entre adultes. Ceux-ci réalisant la considération portée à leurs propos, leurs points de vue, leurs envies, et la réalisation de leurs projets, la prise en compte de leur individualité au sein du groupe, leur place et leur influence, ils passeront de spectateur à acteur de la vie collective.

Les règles de vie négociable et « non négociables »

Et non négociable ce qui procède de la réglementation nationales et des règlements liés à l'accueil de mineurs, à la pratique d'activités sportives ou ce qui procède des engagements de l'organisme.

Et négociable, tout le reste. Tout élément du fonctionnement du séjour ou des règles de vie collective pouvant être discutés, modifiés au besoin et adaptés aux envies et besoin du groupe pour autant que ces modifications soient formulées et argumentées.

Le temps du « Forum »

Une fois par jour nous nous rassemblerons de façon formelle pour discuter de la vie collective : ce qui va, ce qui ne va pas, que veut faire chacun... Le temps de forum est un temps de parole collective, pour les jeunes. Tout autant que la finalité du forum, sa forme et son contenu compte : écouter l'autre, dire, proposer, défendre son point de vue, respecter les avis des autres, décider, faire des concessions... Ce temps de parole est une fin en soi. Les adultes ne sont qu'un élément de ce tout, ils ont la parole, s'ils la demandent, si on le leur donne, leur voie/voix ne pèse pas plus lourd que celle des jeunes. Ils n'ont pas droit de veto en prétextant leur position d'adulte, ils écoutent, argumentent, comme les jeunes. C'est à ce moment que ce prennent les décisions collectives, que sont discutées les règles de vie, que se formulent les projets d'activité ou d'animation.

4.6. Autres points de fonctionnement

Gestion des tentes

Les jeunes seront hébergés sous tentes de 2 à 3 places en fonction de leur souhait. Les tentes seront évidemment non mixtes. Leurs effets personnels pourront être stockés dans des tentes annexes. Un minimum de rangement de ces tentes leur sera demandé. L'installation des tentes

et du matériel collectifs (tentes de restauration, matériel collectif, tentes personnel...) sera monté, mis en place et entretenu avec les jeunes

Linge

Au besoin, le linge humide et/ou sale sera mis à sécher ou à laver, avec et par les jeunes

Toilette

Les sanitaires du camping étant à notre disposition, les jeunes y auront accès bien évidemment, pour la douche quotidienne comme pour une douche de confort de dessalage après l'activité voile ou la baignade. Les douches du camping se font grâce à des jetons permettant une douche de 6 min. Les jours de voile l'après midi, la douche d'hygiène sera prise à la base de voile. Une attention particulière sera portée sur la gestion du linge de corps et du linge de toilette sale ou mouillé.

Le coucher

L'heure de coucher, a priori, indiqué dans la présentation de la journée type pourra évoluer en fonction du rythme individuel, des envies et possibilités d'activités et d'animation nocturnes. Cependant une attention particulière sera portée aux besoins de sommeil des jeunes et surtout du besoin de sommeil, de repos ou de calme de chacun mais aussi des autres personnes partageant le camping.

Tabac

L'organisme s'engage à interdire la consommation de tabac jusqu'à 13 ans. Au-delà, celle-ci sera tolérée si le jeune se déclare ouvertement fumeur en début de séjour. Sous contrainte de ne pouvoir fumer durant les activités et à limiter sa consommation. Il lui sera interdit de fumer sur le camping ainsi qu'en présence de non-fumeurs ou de solliciter ceux-ci. L'équipe prend position de ne pas informer la famille si un jeune se déclare fumeur.

Alcool

Les engagements de l'organisme sont clairs à ce sujet : il est strictement interdit en deçà de l'âge de 16 ans (à partir duquel il est toléré pour certain type de consommation et certaines conditions).

Drogue

En respect de la législation et des engagements de l'organisme : interdiction formelle. En cas de possession ou de consommation, la famille en sera informée. L'équipe se donne le droit d'informer les autorités, voire de renvoyer l'enfant en fonction de la gravité du délit.

Relations privées

L'équipe s'engage à demeurer neutre vis-à-vis des relations entre jeunes. Il ne sollicitera pas celles-ci mais ne se permettra pas non plus, ni propos ni comportements normatifs ou moraux envers les jeunes, leurs relations ou leur propos relevant de de l'intimité, le flirt ou la sexualité. Bien évidemment, les tentes ne seront pas mixtes. Face à des relations qui se voudraient plus poussées, l'équipe demandera aux jeunes de freiner leur relation le temps du séjour mais ne se permettra pas un « contrôle relevant du flicage » auprès de ceux-ci. Privilégiant la discussion et l'échange, l'équipe s'autorise de discuter de tout sujet avec les jeunes si ceux-ci en font la demande ou sont à l'origine de la discussion. Ni jugement moral, ni, au contraire, prosélytisme ne sera fait envers les jeunes, leur laissant la liberté de se construire par leur propre expérience et profiter de l'espace de discussion avec les adultes de l'équipe d'animation.

Infirmierie

Les deux membres de l'équipe d'animation, étant en possession du diplôme de premier secours, seront aptes à porter soins et garantir le suivi des traitements médicaux individuels. Une attention et une vigilance toute particulières sera portée au suivi des enfants présentant un traitement médical, des allergies ou un régime alimentaire particulier. Aucun traitement ne sera donné sans ordonnance médicale. Les familles seront informées systématiquement en cas de moindre problème de santé. Tous soins ou traitements seront consignés dans un cahier d'infirmierie. Conformément aux engagements de l'organisme, nous ne pourrions cependant pas fournir une cuisine casher ou hallal.

Inventaire

L'équipe ne procédera pas à un inventaire détaillé des affaires des jeunes à l'arrivée. Considérant que la famille et l'enfant l'ayant fait juste avant le départ. Les jeunes seront sensibilisés à la responsabilité de leurs effets personnels. En cas de besoin, par manque d'habits (oublie, nombre insuffisant, besoin de nettoyage) nous mettrons en place les moyens nécessaires pour pallier au manque (machines à laver, achats en cas de manque d'affaires essentielles). Idem en fin de séjour.

Sorties

En cohérence avec les engagements de l'organisme, les jeunes auront la possibilité de sortir sans accompagnement des animateurs aux conditions suivantes : rester par groupe d'au moins 3, avoir indiqué à l'équipe les noms des personnes de sortie, leur destination, l'horaire de retour prévu et avoir avec eux au moins un portable allumé et le numéro de téléphone des membres de l'équipe. Ces sorties ne pourront se faire qu'en journée, sur les temps libre

Sanctions versus Punitions

Aucune punition n'aura lieu durant le séjour. Les règles de vie collectives seront construites avec les jeunes. Les règles non négociables procédant de la législation ou des engagements de l'organisme seront expliquées et soumises à l'approbation de tous. En cas de conflits graves ou de comportements portant préjudices aux individus ou aux biens, aucune punition ne sera mise en place. Aucune privation d'activité n'aura lieu d'être (sauf en cas de manquement sévère et délibéré à la sécurité d'autrui ou à sa propre sécurité durant l'activité). Cependant des sanctions seront mises en place, discutées et décidées avec le/les jeunes pour le besoins de sanctionner l'acte (et non l'individu) et surtout pour tenter de rattraper, corriger ou réparer le « mal commis » (voir annexe)

Argent de poche et objets de valeur

Considérant l'âge des jeunes et les engagements de l'organisme, tout objet de valeur incluant l'argent de poche sera a priori laissé en libre gestion des enfants. Cependant, étant en camping, nous proposerons aux enfants de prendre en charge leur argent de poche et leurs objets de valeurs afin de les stocker à l'abri de vols éventuels. Bien évidemment, dans de telles conditions, l'équipe s'engage à garantir contre perte et vol les biens des jeunes et à leur restituer sur simple demande quand bon leur semble.

Communication

Chaque jeune aura les moyens de communiquer avec sa famille ou ses amis, par l'usage de son téléphone portable ou par l'accès à une cabine téléphonique. Les familles auront la possibilité de joindre directement l'équipe par la connaissance du numéro de téléphone du directeur.

Une règle commune sera établie avec les jeunes concernant la publication de photo sur les réseaux sociaux de type Facebook. La technologie permettant la diffusion quasiment « en direct ». A priori l'équipe s'engage à permettre la diffusion des photos (voire commentaires)

prises par les jeunes durant le séjour pour autant que celles-ci ne portent pas atteinte aux participants. Toutes diffusions, quelle que soit le support devant être supprimés de la toile sur simple demande des familles ou des jeunes.

Téléphones Portables

Les jeunes auront l'autorisation de conserver leur téléphone portable. Leur utilisation sera restreinte aux temps libres. Interdits durant les activités, les temps de vie collectives, d'animation et la nuit. Ceux-ci ne seront pas a priori conservés par l'équipe d'animation, laissant ainsi la responsabilité aux jeunes. Bien évidemment ceux-ci pourront être conservés par l'équipe, sur demande (voir « argent de poche et objets de valeur »)

Repas

Les repas seront établis par les jeunes avec l'aide des membres de l'équipe. Une construction des menus sera faite de concert entre jeunes et l'équipe en fonction du budget alimentaire quotidien mais aussi des impératifs liés à l'équilibre alimentaire et aux impératifs sanitaires de conservation et de stockage des aliments. Quotidiennement un groupe sera responsable du menu, des courses et/ou de la préparation d'un ou des repas ainsi que de la vaisselle collective. Ces responsabilités seront organisées de concert avec les enfants et toucheront tour à tour chacun des enfants et bien sur des adultes de l'équipe.

Nous tâcherons de respecter au mieux les habitudes alimentaires de chacun tout en insistant et en éduquant à l'équilibre et à la diversité alimentaire et à l'importance du repas à la fois liée à l'activité physique mais également à la vie collective. L'alimentation devant être également un moyen de prendre du plaisir et un moyen de socialisation.

Stockage des denrées alimentaires

En fonction des moyens à notre disposition pour le stockage en liaison froide des denrées brutes ou préparées, nous adapterons notre approvisionnement et le stockage des denrées et des préparations. Nous privilégierons a priori les circuits courts (achats, stockage, préparation, consommation) afin d'éviter le stockage. Le petit effectif et la proximité des commerces nous permettront de privilégier les achats et la consommation directs.

Les courses se feront avec une glacière. Nous tâcherons de minimiser les risques liés au stockage et à la conservation des aliments, bruts comme préparés.

4.5. Consignes propres à l'équipe pédagogique :

Tabac

Le tabac n'aura pas lieu d'être en présence des jeunes, ni sur le lieu du camping. Seul le directeur étant fumeur il respectera la législation, le bon sens et l'exemplarité envers les jeunes. La consommation de tabac se fera de façon modérée et discrète.

Alcool

La consommation d'alcool étant strictement interdite pour toute personne de l'équipe amenée à devoir conduire un véhicule, celle-ci n'aura pas lieu d'être en journée. Occasionnellement et de façon extrêmement modérée (de sorte qu'au besoin l'utilisation d'un véhicule si besoin d'emmener un enfant chez le médecin ou autre soit toujours possible), elle pourra être tolérée au sein de l'équipe le soir, lors de la réunion d'équipe informelle après le coucher des enfants.

Drogue

Conformément à la législation, toute possession ou consommation est interdite.

Notion d'équipe

Les membres de l'équipe seront en permanence à l'écoute des besoins et des envies des enfants mais également à l'écoute de son/sa collègue. Ils seront à l'écoute et attentif aux besoins, rythme et degré de fatigue de l'autre. Ils exprimeront leurs difficultés, leur besoin d'aide ou de soutien de façon claire.

L'équipe doit toujours apparaitre soudée vis-à-vis des enfants. Tout désaccord ou conflit, sauf s'il touche à la sécurité immédiate des enfants, sera traité en dehors de la présence et de la vue des jeunes, préférentiellement ultérieurement.

Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas se dire les choses, au contraire il est nécessaire d'exprimer ses désaccords ou contrariété, mais pas de n'importe quelle façon ni à n'importe quel moment. Il est souvent important de ne pas réagir à chaud, mais de se donner du temps pour prendre du recul, trouver les mots justes, le moment propice et le recul nécessaire... tout en prenant en considération la personnalité, l'état de fatigue, la disponibilité et la sensibilité de l'autre.

Ne laissons pas quelques malentendus ou contrariétés s'envenimer au sein de l'équipe. Je tiens à ce que la communication entre les membres de l'équipe puisse permettre de crever l'abcès dès les premières velléités de conflits. La discussion, l'écoute et la considération des besoins, envie, difficultés de l'autre étant souvent le remède nécessaire et très souvent suffisant.

Les membres de l'équipe se connaissant au-delà de leurs activités « d'engagement éducatif », l'affinité relationnelle qui les lie est une plus-value pour le binôme de travail qu'ils constituent. Cependant ils devront faire la part des choses entre relations de travail et relations privées, qu'il s'agisse des temps en présence des jeunes que sur les temps informels. Même s'il cela peut sembler parfois peu évident ils tâcheront de faire la distinction entre relation de travail et relation privée, dans leurs propos, fond et forme, et envers leur interlocuteur.

Annexes

Numéros utiles

Lignes directe organisme 01 46 12 18 75
Portable d'urgence 1 : 06 62 23 18 75
Portable d'urgence 2 : 06 61 71 18 75
Portable d'urgence 3 : 06 68 30 65 71
(uniquement en juillet)

Mairie
02 98 87 40 02
Office du Tourisme
02.98.87.53.78

Médecins les plus proches

Miossec Alain
1 rue de Langoz
29750 LOCTUDY
02 98 87 95 27
fax : 02 98 87 99 90

Tanneau Christian
34 rue de Kergall
29750 LOCTUDY
02 98 87 59 16

Pharmacie

GUILLARD, 9 rue du port LOCTUDY, 02 98 87 45 56
EMERY, 1 rue Sébastien Guiziou LOCTUDY, 02 98 87 45 56

Pharmacie de garde : **3237**

Hopital de Pont-L'Abbé :
Hotel-Dieu tél : 02 98 82 40 40

DDCS

BP 31115
29101 QUIMPER CEDEX

MAISON DES SPORTS
4, rue Turgot - Cité administrative de Ty
Nay à Quimper.

Téléphone : 02 98 64 99 00 Télécopie : 02
98 53 66 63
Email : ddcs@finistere.gouv.fr

Service Matériel materiel@telligo.fr
Service animateur 01 46 12 18 71
Service Directeur 01 46 12 18 66
Service Transport : 01 46 12 18 56

Gendarmerie de Pont-L-Abbé
02 98 87 06 64
Préfecture du Finistère :
02 98 76 29 29

Thepault Gabriel
4 rue Sébastien Guiziou
29750 LOCTUDY
02 98 87 41 80
09 60 00 28 35

Garel Jean-Pierre
16 rue du Port
29750 LOCTUDY
02 98 87 52 24

Centre antipoison
RENNES 02 99 59 22 22

D.D.A.S.S. du FINISTERE (29) -
5, venelle de Kergos
29324 - QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 64 50 50
Fax : 02 98 95 19 25

Réglementation activités sportives

· VOILE

· L'activité se déroule conformément aux dispositions des articles A. 322-64 à A. 322-70 du code du sport relatifs aux établissements d'activités physiques et sportives qui dispensent un enseignement de la voile.

· I. - Organisation de la pratique

· La pratique de l'activité est conditionnée par la réussite à un test préalable dont le contenu et les modalités d'organisation sont définis en [annexe I](#) au présent arrêté.

· Les activités se déroulent :

· I-1. Soit dans une zone de navigation nettement délimitée par des bouées ou repères, et définie par l'organisateur en fonction des conditions géographiques et météorologiques.

· Cette activité se déroule sous la surveillance d'au moins une personne possédant une des qualifications citées au point II ci-dessous.

· I-2. Soit sous forme de randonnée(s) diurne(s) dont les étapes n'excèdent pas une journée sur l'eau.

· La navigation s'effectue sur navires de plaisance à voile, bateaux collectifs, dériveurs, multicoques légers ou planches à voile.

· Pour les programmes de navigation prévoyant un éloignement à plus de 2 milles nautiques d'un abri, un chef de bord est désigné sur chaque embarcation. Il doit posséder une des qualifications mentionnées ci-dessous et exerce dans la limite des prérogatives propres à cette qualification.

· Chaque embarcation doit disposer d'un moyen de communication radiotéléphonique adapté.

· Pour les autres programmes, la navigation se fait en flottille de six au maximum, accompagnée d'un bateau de sécurité disposant d'un moyen de communication radiotéléphonique adapté.

· I-3. Soit sous forme de navigation excédant une journée sur l'eau.

· Cette navigation est pratiquée uniquement sur habitable. La zone de navigation doit correspondre à la catégorie de conception de l'embarcation. Un chef de bord est désigné sur chaque embarcation. Il doit posséder une des qualifications mentionnées ci-dessous et exerce dans la limite des prérogatives propres à cette qualification.

II. - Encadrement des activités

· II-1. Activités de voile se déroulant à plus de 2 milles nautiques et à moins de 200 milles nautiques d'un abri.

· L'encadrement est assuré par des personnes titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-après : dans la limite des prérogatives propres à chacune d'elles :

· a) Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES), option voile ;

· b) Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), spécialité " activités nautiques ", mention monovalente voile ou mention plurivalente comportant les supports de la mention monovalente voile, selon les prérogatives attachées à chaque support ;

· c) Diplôme de moniteur fédéral croisière du 2e degré délivré par la Fédération française de voile, titulaire de la délégation mentionnée à l'article L. 131-14 du code du sport;

- d) Diplôme de moniteur fédéral croisière du 1er degré délivré par cette même fédération sportive lorsque l'activité est exclusivement diurne ;
- e) Jusqu'au 1er juillet 2013, une des qualifications de scoutisme

II-2. Activités de voile se déroulant à moins de 2 milles nautiques d'un abri.

- L'encadrement peut être également assuré par des personnes titulaires d'une des qualifications mentionnées ci-après :
 - a) Professorat ou professorat adjoint d'éducation physique et sportive option voile ;
 - b) Diplôme de moniteur fédéral de voile délivré par la Fédération française de voile, titulaire de la délégation ci-dessus mentionnée ;
 - c) Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs (BAFA) titulaire de la session de qualification voile.

BAIGNADE

(modifiée par l'[arrêté du 3 octobre 2005](#))

Les activités de baignade sont exclusives de toute activité aquatique faisant appel à des techniques ou matériels spécifiques (nage avec palmes, plongée subaquatique, etc.).

Elles se déroulent soit dans des piscines ou baignades aménagées et surveillées, soit en tout autre lieu ne présentant aucun risque identifiable.

I - Lorsque les activités se déroulent en piscines ou baignades aménagées et surveillées

A - Conditions d'organisation et de pratique

Le responsable du groupe doit :

- signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la piscine ou de la baignade ;
- se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité ;
- prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.

B - Encadrement

Outre l'encadrement de la piscine ou de la baignade, un animateur du centre au moins doit être présent dans l'eau pour cinq enfants de moins de six ans ou un animateur au moins pour huit mineurs de 6 ans et plus.

II - Lorsque les activités se déroulent en dehors des piscines ou baignades aménagées et surveillées

A - Conditions d'organisation et de pratique

Ces activités sont placées sous l'autorité du responsable du centre et doivent répondre aux conditions suivantes : - pour les mineurs âgés de moins de douze ans, la zone de bain doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin ;

- pour les mineurs âgés de douze ans et plus, la zone de bain doit être balisée.

B - Encadrement

Le nombre de mineurs âgés de moins de 6 ans présents dans l'eau est fonction des spécificités de la baignade sans pouvoir excéder 20. Un animateur pour cinq mineurs doit être présent dans l'eau. Le nombre de mineurs âgés de 6 ans et plus présents dans l'eau est fonction des spécificités de la baignade sans pouvoir excéder 40. Un animateur pour huit mineurs doit être présent dans l'eau. En outre, une surveillance de l'activité est assurée par une personne titulaire de l'un des titres suivants : surveillant de baignade, BNSSA ; BEESAN ; BEES ; MNS. Cette qualification n'est pas exigée dans les centres de vacances et en centres de loisirs accueillant exclusivement des mineurs âgés de plus de 14 ans.

Réglementation camps sous toile

[Instruction n°03-020 JS du 23 janvier 2003](#)

Recommandations concernant les conditions d'hygiène applicables à la préparation des repas dans le cadre des séjours de vacances de mineurs en camp fixe ou en camp itinérant.

Les conditions d'hygiène applicables à la préparation des repas dans le cadre des accueils de mineurs à l'occasion des vacances scolaires en centres de vacances qui se déroulent sous la forme de camp fixe sous tente ou de séjours itinérants sous tente sont fixées par arrêté interministériel en date du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social (JORF du 23 octobre 1997).

La connaissance de ce texte de base (1) est nécessaire tant pour les responsables et organisateurs de séjours en camps que pour les personnes ayant en charge la préparation et le service des repas.

Certes, les procédures d'hygiène ne peuvent être les mêmes pour un camp fixe ou un séjour itinérant, mais il importe de s'en rapprocher en appliquant des mesures préventives qui sont, avant tout, destinées à éviter les apports de micro-organismes nuisibles (hygiène des personnels, des denrées, des manipulations, des locaux, du matériel, du transport) et à empêcher la prolifération des bactéries.

Sensibilisation des personnes qui concourent à la préparation des repas :

Les articles 27, 28 et 29 de l'arrêté interministériel précité prévoient notamment que le responsable du camp doit s'assurer que les personnes en charge de la restauration ne constituent pas une source de contamination des denrées.

Dans le cadre de ces dispositions, il convient donc de veiller à ce que l'ensemble des personnes qui participent à la confection des repas (cuisinier, personnels d'animation, mineurs qui participent au séjour) bénéficient d'une information détaillée concernant l'hygiène de la préparation des repas ainsi qu'une sensibilisation à la maîtrise de la chaîne du froid afin de mieux prendre en considération les risques spécifiques liés à la préparation et au service des repas.

Bien entendu, des vêtements propres et adaptés à l'activité ainsi qu'une bonne hygiène corporelle sont impératifs. S'agissant des personnels dont la fonction est de concourir à la préparation des repas, l'organisateur veillera à l'absence de contre indication médicale pour cette activité.

Pendant le séjour, en cas de troubles de santé (troubles cutanés, respiratoires, digestifs) présenté par une personne, il conviendra de l'écartier de la préparation des repas.

Conditions d'installation pour la confection des repas :

Lorsqu'un abri en dur existe et qu'il offre de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité que la tente, il doit lui être préféré pour y installer la cuisine.

En cas d'utilisation d'une tente cuisine, celle-ci est de dimension adaptée (hauteur et surface) au nombre de repas à préparer et permet de travailler debout. De préférence, elle est conçue avec une possibilité de fermeture de tous les côtés et exclusivement réservée à la préparation des repas et au stockage des provisions.

Choisir un emplacement de la tente 'cuisine' qui soit :

- éloigné des sources de nuisance (poubelles, sanitaires, poussières...)
- à proximité d'un point d'eau potable,
- bénéficiant d'un ombrage et distant des autres tentes,
- Le lieu de cuisine est maintenu rigoureusement propre, rangé et nettoyé après chaque repas. Les glacières, jerricanes sont nettoyés et désinfectés chaque jour. Un rinçage après désinfection est effectué.

1. Matériel de préparation et de service des repas : il est protégé de la poussière et des souillures. Il est, si nécessaire, rincé à l'eau potable avant son utilisation. Il est stocké dans des rangements fermés de qualité 'alimentaire' bien distincts des produits détergents ou d'entretien ainsi que des produits d'épicerie. Prévoir des sacs à pain.
2. Matériels, ustensiles, plans de travail, sols : ils sont lavés, désinfectés et rincés tous les jours.
3. En cas d'utilisation d'un plan de travail, celui-ci est lisse, stable et aisément lavable (le bois brut est à proscrire)
4. Revêtement de sol type caillebotis, tapis de sol ... : il est lavable et conseillé de l'installer sur une aire plane évitant toute stagnation d'eau.
5. Insectes et rongeurs : des dispositions sont prises pour les éloigner.
6. Moyens pour combattre tout départ d'incendie (réserve d'eau, ou batte à feu, ou sable...) : ils sont disponibles à proximité de chaque zone d'utilisation de feux. La présence d'un extincteur est conseillée (extincteur à CO2 dans le cas d'utilisation de réchauds à gaz).
Les matériels de cuisson tels les réchauds gaz ne sont jamais posés au sol. Le plan de travail les accueillant est stable et éloigné des parois de la tente et de tout matériau inflammable.

Approvisionnement en eau potable:

1. Toute opération liée à l'alimentation est réalisée, chaque fois que possible, avec de l'eau provenant du réseau d'adduction publique: lavage des fruits et légumes, des mains et de la vaisselle.
Eventuellement l'eau du réseau d'adduction publique en jerricane (lui même de qualité alimentaire) peut être utilisée. Si l'eau du jerricane sert comme boisson, elle est renouvelée au moins 2 fois par jour.
2. Si l'eau potable n'est pas fournie par une adduction publique, un certificat de potabilité délivré par un laboratoire agréé est sollicité pour pouvoir être présenté.
3. Des bassines spécifiques sont utilisées pour le lavage des légumes, de la vaisselle et du linge.

Transport et entreposage des denrées alimentaires:

1. Il est souhaitable que le contrôle de l'approvisionnement des denrées s'appuie sur un cahier des charges précisant les critères qualitatifs à respecter.
Ainsi, le choix des denrées alimentaires est fait en fonction des conditions d'approvisionnement et des possibilités de stockage sur le camp. Il est recommandé

d'utiliser des produits stables à température ambiante lorsque le camp ne dispose pas de possibilité de stockage à température dirigée.

L'achat et le transport des denrées périssables sont effectués dans des conditions garantissant leur conservation. Pour ce faire, le temps de transport est le plus court possible et l'usage de conteneurs isothermes (glacières) pour le transport et le stockage des denrées alimentaires non stables à température ambiante avec jeu de plaques eutectiques est nécessaire. Ces conteneurs sont munis d'un thermomètre et en état de propreté constante.

La T° de stockage est adaptée aux aliments à conserver. L'autonomie en froid de ce type de matériel est vérifiée avant le séjour et des relevés de température effectués pendant le fonctionnement. Un accès à un congélateur pour recongeler les plaques est assuré.

2. Il convient de veiller au respect des dates limites de consommation indiquées par l'étiquetage et au respect des indications de température portées sur les conditionnements des produits congelés, frais et non stabilisés.

Le respect de la chaîne du froid est impératif en restauration collective. Les produits altérables sont stockés dans le respect des températures réglementaires de conservation, cf. tableau en fin d'annexe.

L'étiquetage des produits non stables (code barre, date limite de conservation et conditions de conservation) est gardé jusqu'à ce que la totalité des denrées contenues dans l'emballage ait été utilisée.

Le stockage des denrées non altérables (épicerie, conserves...) est fait à l'abri des souillures.

Préparation des repas:

Les menus devront être adaptés à la précarité des installations. Il est préférable de se limiter à des

matières premières peu fragiles ou à des produits stables comme les conserves. Il convient également de proscrire les œufs achetés directement à la ferme sauf s'ils sont destinés à être consommés durs et tout produit à base d'œuf non stérilisé.

En ce qui concerne le lait, il convient de préférer le lait UHT. Dans l'hypothèse d'un approvisionnement auprès d'une ferme: vérifier la validité de la patente de celle ci et faire bouillir le lait.

1. Les mains sont d'une propreté scrupuleuse, surtout après passage aux sanitaires.
2. Le repas est préparé juste avant sa consommation. Après cuisson, les plats sont immédiatement servis et ne doivent jamais être laissés en attente à température ambiante.
3. Le plan de travail est toujours propre, dégagé et régulièrement désinfecté. Il est en particulier nettoyé après toute opération de lavage / épluchage de légumes.
4. Les surgelés sont cuits sans décongélation préalable et consommés dans les plus brefs délais, sauf cas particulier, tel saucisses qui doivent être décongelées avant cuisson.
5. Les sauces et bouillons ne sont jamais réutilisés.

Les éventuels restes du repas sont systématiquement jetés même s'ils n'ont pas été servis. Toute boîte de conserve ouverte doit être immédiatement servie ou jetée. Seules quelques catégories de produits stables (olives, fruits au sirop par exemple) pourront être conservés pour une utilisation ultérieure sous réserve d'un stockage à une température adaptée et dans un récipient autre que la boîte.

6. Dans la mesure du possible, il convient de garder un échantillon témoin de chaque repas en le conservant, séparé des autres aliments, sous cellophane ou emboîtement hermétique dans une glacière à +3°C.

ATTENTION : le non respect des températures réglementaires constitue un des principaux facteurs contribuant à la survenue d'une toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Ceci conduit à recommander pour des camps itinérants sous tente l'approvisionnement en denrées alimentaires stables à température ambiante.

Dans l'hypothèse d'utilisation de denrées d'origine animale non stabilisées, celles ci proviennent d'un atelier agréé ou dispensé d'agrément par les services vétérinaires. Par ailleurs, servir ces produits non stabilisés implique de respecter les températures rappelées par le tableau suivant (Article 2 de l'arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la pêche du 02/01/02).

TABLEAU DES T° MAXIMALES DES DENREES ANIMALES OU D'ORIGINE ANIMALE POUR LEUR ENTREPOSAGE

NATURE	T° MAXI DES DENRÉES
Denrées réfrigérées	
Poissons	< + 2°C
Viandes hachées et préparations de viandes hachées (à proscrire)	< + 2°C
Autres préparations de viandes y compris saucisse crue et chair à saucisse.	< + 4°C
Viandes de volailles et lapin	< + 4°C
Viande d'animaux de boucherie	< + 7°C
Ovoproduits à l'exception des produits UHT	< + 4°C
Produits laitiers frais : yaourts, fromages frais...	T° définie sous la responsabilité du fabricant
Plats cuisinés à base de viande ou de poisson	

Gestion des déchets :

Les détritiques et ordures ménagères seront collectés dans un récipient équipé d'un sac étanche et d'un couvercle en un lieu éloigné du lieu de préparation des repas et évacués aussi souvent que possible.

Dans l'attente de leur évacuation, ils sont stockés hors de portée des animaux et, si possible, dans un lieu ombragé.

En cas de suspicion de toxi-infection alimentaire collective:

1. Appeler le médecin ou le Service de Secours le plus proche,
2. Conserver les restes de cuisine, et les matières premières correspondantes le cas échéant, ainsi que tous les repas témoins disponibles sur 1 jour et, si possible, sur 5 jours dans le cas de camps fixes
3. Prévenir obligatoirement la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Direction des Services Vétérinaires et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Programme des activités locales

Dates	Manifestations	Organisation	Heure	Lieu	Renseignements
1 ^{er} août et 2 août matin	Escale de la Route de l'amitié	Mairie	De 14 H à 14 H	Port de plaisance	Entrée gratuite, 02 98 87 91 44
2 août	Accueil touristique et dégustation de produits locaux	Office de Tourisme	A partir de 14H30	Office de Tourisme	Gratuit 02.98.87.53.78
2 août	Visite guidée des Viviers de Loctudy	Office de Tourisme	16 H15	Port de pêche	2 € pour la SNSM Réserv. 02 98 87 53 78
3 août	Balade Pôdstro : Au cœur de Loctudy	Office de Tourisme	De 9H30 à 12H30	Départ Office de Tourisme	Gratuit - Inscriptions au 02 98 87 53 78
3 août	Concert Didier SQUIBAN	Paroisse	21 H	Eglise paroissiale	Payant 02.968.87.53.78
4 août	Stretching à la Plage	Office de Tourisme	De 11 h à 12 H	Plage de Lodonnec	Gratuit 02.968.87.53.78
4 août	Les jeudis du CNL (parcours côtiers)	CNL	De 17 H à 19 H	Plage de Langoz	Gratuit 02 98 87 42 84
4 août	Soirée contes	Fondation Astor	21 H	Manoir de Kerazan	Entrée payante 09 65 19 61 57
5 août	Balade Vélo : de manoirs en châteaux	Office de Tourisme	De 14 H à 17 H	Départ Office de Tourisme	Gratuit - Inscriptions au 02 98 87 53 78
5 août	Moules frites	Pétanque loctudiste	A partir de 18 H	Langoz	02 98 87 44 98
7 août	Fête bretonne	Association fête bretonne	De 11 H à 19 H	Espace Pors- Bihan	Entrée gratuite
7 août	Tour du Finistère en planche à voile	CNL	De 10 H à 18 H	Plage de Langoz	02 98 87 42 84
7 août	Pardon de St-Tual	Paroisse	18H30	Chapelle St-Tual	02.98.87.52.91
7 août	Fest-noz	Association fête bretonne	De 21 H à 1 H	Espace Pors- Bihan	Entrée gratuite
Du 7 au 8 août	Régale Interloc	CNL		Port de plaisance	02 98 87 42 84
8 août	Accueil touristique et dégustation de produits locaux	Office de Tourisme	A partir de 14H30	Office de Tourisme	Gratuit 02.98.87.53.78
8 août	Les « Lundis du port »	FAR	A partir de 18 H	Point info du port	Animation gratuite 02 98 87 51 51
9 août	Visite guidée des Viviers de Loctudy	Office de Tourisme	16 H15	Port de pêche	2 € pour la SNSM Réserv. 02 98 87 53 78
10 août	Balade Pôdstro : De l'Anso de Pen ar Vear à Kerazan	Office de Tourisme	De 9H30 à 12H30	Départ Office de Tourisme	Gratuit - Inscriptions au 02 98 87 53 78

Matériel fournis par l'organisme

(indicatif, quantités non connue pour le moment)

Clou maçon acier brut Ø 5 x 55 mm (sachet d'une vingtaine)	maillets caoutchouc ref.T25BR29 Lot de 6
Ficelle sisal bobine 180m diam.8	Malles (Petit format)
Fil de nylon (bobine 25m diam.0,3mm)	Manique silicone
hameçons n°3 Lot de 5	Marabout
Kit de réparation chambre à air plomb	Marmite alu 24L ref.21623i1
Abris de Rando	Marteau
Adaptateur glacière 12v/220v	Mini enceintes usb
Bâche économique 4x5m ref.BA0804X5	Mini enrouleur électrique 15m
Bidons étanches	Nylon (pour Tentes)
Bloc étanche 5 prises	Ouvre-boîte
Bobine ficelle sisal 18m	Pagaie
Boite à outils complète	Pain de glace
Boîte hermétique 4l	Passoire diam.30cm ref.CUI861Z
Boîtes hermétique 1l	Pelle et balayette
Boussole	Pince barbecue grand modèle
Chambres à air de tracteur ref.ca16-900-15	Pincés à linge lot de 20
Cocotte 8,4l ref.21642i1	Planche à découper plastique
Couteau de cuisine	Plat rectangulaire alu 41*31cm ref.CUI679L
Couvercle marmite diam.32 ref21616i1 .	Pompe à piston à pied
Cuvette plastique carrée 3l	Réchaud à gaz 2 feux ref.CUI858W
Econome	Saladier plastique diam.32cm
Ecumoire inox	sardines (piquets de tente) Ref : 153062 Lot de 5
Filin (Périmètre)	Scie à bois + support
Flexible gaz naturel	Scie à bois + support
Gilet de sauvetage	Spatule nylon manche inox
Glacière grand format COLEMAN	Table pliante 4 personnes ref.36652
Grille barbecue ronde 40*70cm	Tente Quechua 2 simple I ref.382208
Jerrican pliant à robinet 15L	Tente Quechua 2 XL III ref.1163361 3 places
Lampe camping 14 leds	Tente Quechua T4.2 XL ref.1232052 4 places
Louche à soupe inox	thermometre
maillets caoutchouc ref.T25BR29 Lot de 6	Trousse de camping
	Y laiton cannelé diam.15mm

Sanction ou punition ?

Pour ce qui est de la punition, je vous recommande la lecture de «Les punitions » de Gisèle de Failly, cofondatrice des Ceméa :
(http://www.cemea.asso.fr/article.php?id_article=1115).

Étymologie :

*« Punir » vient de souffrir : Tu as fait Mal, tu devras avoir mal, tu devras souffrir...
« Sanctionner » vient de sanctifier... une loi, un acte (juridique)... sanctifier c'est rendre sacré... rendre sacré la loi commune... On ne sanctionne pas un individu, mais un acte, une action, « mauvaise »... mais aussi « bonne » (nb : on considèrera comme « mauvais » ce qui nuit aux individus, à la collectivité, « bon » ce qui lui profite, ou va dans le sens des objectifs du séjour)*

Je ne punis pas un enfant.

Par contre si je juge que l'acte de l'enfant est « grave » je sanctionne l'acte. De plus, il me tient à cœur de parler à l'enfant, non pas pour une séance d'interrogatoire mais pour qu'il m'explique ce qui a motivé son geste ou du moins que je puisse comprendre la motivation de son geste. Le plus important pour moi est de pouvoir établir la communication avec les enfants. A mon sens, on ne vol, ni insulte, ni casse, ni frappe un camarade « pour rien ». Il y a toujours « une raison »... le plus souvent un problème, un mal-être. Les enfants ne sont pas « méchant de nature ». Souvent les comportements « difficiles » sont révélateurs de problèmes plus importants pour l'enfant. Mon but premier est de tenter de comprendre ce qui a poussé l'enfant à agir ainsi. Ensuite j'essaie de lui faire comprendre pourquoi et dans quelle mesure son geste a pu nuire à l'autre, au groupe, à lui-même...

J'essaie enfin d'établir avec lui une « sanction » qui d'une part permet de ne pas « laisser passer l'acte » mais surtout qui contribue à « rattraper le mal fait ». C'est-à-dire que la sanction soit en rapport avec la faute commise par exemple : nettoyer ce qui a été sali, réparer avec un animateur ce qui a été cassé ou dans le cas d'une bagarre, réaliser avec l'autre un « travail d'intérêt général » (avec moi directeur), afin que les deux « ennemis » aient à collaborer.

Ces sanctions doivent être expliquées aux enfants, elles ne doivent pas être perçues comme injustes ni démesurées par eux. Mais les enfants doivent être avertis que la récidive pourra entraîner de plus lourdes conséquences. Toute « faute » doit être sanctionnée de la même façon pour tous. Les enfants comprennent très bien pourquoi certaines choses sont interdites, ou non tolérées, encore faut-il qu'on le leur explique.

C'est à nous d'être vigilant. Les « problèmes » ne sortent pas de nul par. Si nous avons conscience que les « situations difficiles » ne sont que la manifestation de problèmes plus profonds ou antérieurs, il est plus facile de gérer la situation avant que les problèmes sérieux aient lieu : il suffit d'être observateur, d'ouvrir ses yeux et ses oreilles. Il suffit d'être attentif aux enfants et de faire part de nos « observations » au reste de l'équipe lorsque un ou des enfants vous semble avoir des « soucis », aussi minimes soient-ils. Les soucis des enfants sont souvent « minimes » pour les adultes, jamais pour les enfants !

Enfin, je considère qu'il est tout autant important de sanctionner (au sens de sanctifier, rendre sacré, reconnaître l'importance...) les bonnes actions, individuelles comme collectives, allant dans le sens du bon déroulement du séjour, de la vie collective, de l'entraide entre individu, l'aide et l'attention portées aux autres... qu'elles se traduisent par des actes ou par des paroles. Chacun, adulte comme enfant, a besoin de reconnaissance.